

Profil d'État en vertu de la Convention Protection des enfants de 1996

Avant-propos au Profil d'État

Les Parties contractantes¹ peuvent utiliser le présent Profil d'État pour satisfaire à leurs obligations découlant de la *Convention du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants* (Convention Protection des enfants de 1996 ou Convention). Le Profil d'État devrait aider les Parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'article 30 de la Convention, à savoir :

- Coopérer entre elles et promouvoir la coopération entre les autorités compétentes de leur État pour réaliser les objectifs de la Convention.
- Dans le cadre de l'application de la Convention, prendre les dispositions appropriées pour fournir des informations sur leur législation, ainsi que sur les services disponibles dans leur État en matière de protection des enfants.

Le Profil d'État vise à améliorer le fonctionnement pratique de la Convention et à faciliter :

- a) les échanges d'informations entre les Parties contractantes ;
- b) l'obtention d'informations sur les services fournis par les Autorités centrales et les autres autorités compétentes dans les Parties contractantes ;
- c) l'obtention d'informations sur les concepts pertinents et les mesures de protection disponibles au sein des Parties contractantes ;
- d) l'accessibilité d'informations concernant l'application de la Convention et les lois et procédures pertinentes en vigueur dans les Parties contractantes.

Les informations contenues dans le présent Profil d'État ne sauraient constituer un avis juridique et ne doivent pas être considérées comme un énoncé de la législation en vigueur. Pour obtenir des informations sur le droit en vigueur dans un domaine particulier, il est recommandé aux personnes concernées de demander un avis juridique indépendant à l'échelon local.

Contexte

Le présent Profil d'État est dans la mesure du possible en adéquation, quant à la forme et la structure, avec d'autres Profils d'État tels que ceux établis dans le cadre de la Convention Enlèvement d'enfants de 1980, la Convention Protection des adultes de 2000 et la Convention Recouvrement des aliments de 2007.

Le présent Profil d'État se compose de treize sections qui suivent, dans la mesure du possible, l'ordre des chapitres du texte de la Convention Protection des enfants de 1996. L'objectif de chaque section est le suivant².

¹ Toute référence à une Partie contractante dans le présent Profil d'État est une référence à une Partie contractante de la Convention Protection des enfants de 1996.

² Dans la mesure du possible et sous réserve des ressources disponibles, le Bureau Permanent suggère l'ajout d'une icône d'information « (i) » au passage de la souris qui affichera ces explications dans la version électronique du Profil d'État. Cette suggestion vise à rendre le Profil d'État plus convivial et accessible en profitant de manière créative des fonctionnalités disponibles dans un environnement électronique.

- **Section I : Autorités centrales et autres autorités désignées** : Cette section vise à fournir toutes les informations pertinentes qui permettront à l'Autorité centrale, à un praticien du droit ou à un particulier de contacter les Autorités centrales et autres autorités compétentes désignées par cette Partie contractante. Les Autorités centrales sont désignées pour satisfaire aux obligations imposées par la Convention (art. 29). Elles jouent un rôle essentiel puisqu'elles facilitent la communication et la coopération entre les autorités compétentes des différentes Parties contractantes et transmettent des informations et des demandes à d'autres Autorités centrales. Dans cette section, l'Autorité centrale, un praticien du droit ou un particulier peut également trouver des informations relatives aux autorités désignées en vertu des articles 40 et 44 de la Convention.
- **Section II : Entrée en vigueur et application territoriale** : Cette section présente des informations sur la date d'entrée en vigueur de la Convention dans cet État et sur son application territoriale.
- **Section III : Législation applicable en la matière** : Cette section fournit des informations sur la législation de cet État, dont la législation de mise en œuvre de la Convention, ainsi que des informations sur d'autres Conventions pertinentes auxquelles l'État est partie.
- **Section IV : Mesures et autres questions entrant dans le champ de la Convention** : Cette section présente une vue d'ensemble du droit interne applicable aux différentes mesures de protection de l'enfant qui entrent dans le champ d'application de la Convention Protection des enfants de 1996. Elle expose les mesures / dispositions d'accompagnement et les mesures de protection disponibles dans cet État et de quelle manière la législation de cet État régit les différentes mesures / dispositions.

Le point 16 comprend une liste détaillée des mesures de protection d'urgence possibles, qui peuvent aider les autorités compétentes, par exemple, à mettre en œuvre la Conclusion & Recommandation (C&R) No 27 de la Septième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement des Conventions Enlèvement d'enfants de 1980 et Protection des enfants de 1996³.

- **Section V : Compétence (art. 5 à 14)** : Cette section fournit des informations relatives aux questions de compétence, dont des informations sur les autorités judiciaires et la procédure de transfert de compétence en vertu des articles 8 et 9 de la Convention de 1996.
- **Section VI : Informations relatives aux tribunaux et aux procédures judiciaires** : Cette section fournit des informations sur les questions pratiques qui peuvent se poser lorsque des tribunaux sont saisis d'affaires relevant du champ d'application de la Convention Protection des enfants de 1996, en particulier les règles régissant la représentation et l'assistance juridiques, la procédure générale applicable aux procédures de première instance, la participation de l'enfant et la procédure d'appel. La section 21 intitulée « Assistance juridique et aide juridictionnelle » permet aux Parties contractantes de préciser le type d'assistance juridique et d'aide juridictionnelle qu'elles fournissent dans leur ressort juridique.
- **Section VII : Systèmes de droit ou ensembles de règles multiples** : Afin d'identifier la loi applicable, cette section fournit des informations sur l'application de la Convention dans un État comptant plusieurs unités territoriales et sur l'application de la Convention dans un État comportant plusieurs systèmes de droit applicables à différentes catégories de personnes dans les matières couvertes par la Convention.

³ La C&R se lit comme suit : *Lorsqu'elles prennent des mesures de protection d'urgence en vertu de l'article 11 de la Convention de 1996 dans une affaire d'enlèvement d'enfants (par ex., en vue de faciliter le droit de visite ou de garantir le retour sans danger de l'enfant), les autorités compétentes sont invitées à recueillir des informations sur les mesures de protection disponibles dans l'autre État, de manière à assurer leur mise en œuvre effective. Elles sont encouragées à le faire par l'intermédiaire des Autorités centrales ou de membres du Réseau international de juges de La Haye (RIJH).*

- **Section VIII : Reconnaissance et exécution (art. 23 à 28) :** Cette section fournit des informations sur les règles applicables dans cet État en ce qui concerne la reconnaissance et l'exécution des décisions en vertu de la Convention Protection des enfants de 1996.
- **Section IX : Coopération (art. 29 à 39) :** Cette section fournit des informations sur les questions pratiques qui peuvent se poser lorsque l'on traite de questions relevant du champ d'application de la Convention dans cet État, notamment la manière dont les autorités recueillent et transmettent des informations et celle dont les autorités peuvent aider à localiser un enfant.
- **Section X : Médiation et autres modes alternatifs de règlement des différends (ARD) :** En vertu de la Convention Protection des enfants de 1996, les Autorités centrales ont l'obligation, soit directement, soit par l'intermédiaire d'autorités publiques, de prendre toutes les mesures appropriées pour faciliter les ententes à l'amiable sur la protection de la personne ou des biens de l'enfant (art. 31(b)). Si les parties souhaitent recourir à la médiation dans le cadre de la Convention de 1996, cette section fournit des informations sur les services de médiation disponibles dans cet État, la législation qui les régit, les modalités d'accès à la médiation, le processus de médiation et les règles relatives à l'exécution de l'accord conclu par la voie de la médiation dans cet État. Des informations seront également données sur les autres modes ARD disponibles dans cet État.
- **Section XI : Général :** Cette section fournit des informations sur les certificats internationaux visés à l'article 40, la formation et d'autres informations.
- **Section XII : Communications judiciaires directes :** Les Commissions spéciales sur le fonctionnement pratique des Conventions de 1980 et de 1996 de 2011, 2017 et 2023 ont encouragé les communications judiciaires directes dans le cadre de la Convention de 1996. Cette section fournit des informations sur la pratique de la communication judiciaire directe dans cet État.
- **Section XIII : Ressources électroniques**

Consignes

Le Profil d'État est un document uniformisé qui sera disponible aux Parties contractantes afin de le renseigner, de le consulter et de le mettre à jour sous forme électronique. Il comprend des questions ouvertes, des réponses multiples et des questions de type oui / non que les Parties contractantes pourront remplir numériquement et mettre à jour autant que nécessaire.

Les Parties contractantes comprenant plus d'une unité territoriale peuvent choisir de soumettre des Profils d'État séparés pour chaque unité territoriale. Les répondants sont invités à insérer, lorsque c'est possible, des liens vers les lois et règles de procédure internes applicables.

Les Parties contractantes sont seules responsables du contenu et de la mise à jour des informations figurant dans leur Profil d'État.

Les Profils d'État complétés seront publiés sur le site web de la HCCH (www.hcch.net) sous l'Espace Protection des enfants et pourront être consultés par le public.

Si des informations détaillées sur la Convention de 1996 présentent un intérêt, les utilisateurs et les parties intéressées sont encouragés à consulter le **Rapport explicatif** et le **Manuel pratique**. En cas de questions concernant des États en particulier, les utilisateurs sont invités à contacter directement l'Autorité centrale concernée.

Table des matières

Avant-propos au Profil d'État	1
Contexte	1
Consignes	3
I. Autorités centrales et autres autorités désignées par [nom de votre État]	6
1 Coordonnées de l'Autorité centrale (art. 29).....	6
2 Autre Autorité centrale désignée, le cas échéant (art. 29(2)).....	6
3 Autorité désignée pour les demandes présentées en vertu des articles 8 et 9 (art. 44)	7
4 Autorité désignée pour les demandes faites en application de l'article 33 (art. 44).....	8
5 Autorité habilitée à établir des certificats internationaux visés à l'article 40.....	9
6 Exigences linguistiques (art. 54).....	10
7 Fonctions / opérations / services de l'Autorité centrale.....	10
II. Entrée en vigueur et application territoriale de la Convention en [nom de votre État]	13
8 Entrée en vigueur et application territoriale.....	13
III. Législation applicable en [nom de votre État].....	13
9 Convention Protection des enfants de 1996	13
10 Autres Conventions pertinentes de la HCCH.....	14
11 Autres accords en matière de protection internationale des enfants.....	14
IV. Mesures et autres questions entrant dans le champ de la Convention.....	15
12 Responsabilité parentale – droit de garde – droit de visite / d'entretenir un contact	15
13 Tutelle, curatelle et institutions analogues	17
14 Mesures / dispositions d'accompagnement.....	18
15 Placement en famille d'accueil, prise en charge par un membre de la famille, <i>kafala</i> , prise en charge dans une institution et mesures éducatives	18
16 Mesures de protection d'urgence	20
V. Compétence (art. 5 à 14)	21
17 Autorités judiciaires	21
18 Transfert de compétence (art. 8 et 9)	21
19 Divorce ou séparation de corps des parents	22
VI. Informations relatives aux tribunaux et aux procédures judiciaires	22
20 Informations générales.....	22
21 Assistance juridique et aide juridictionnelle	23
22 Procédures en matière de protection	24
23 Déménagement.....	25
24 Participation de l'enfant	25
25 Recours en appel	25

VII.	Systèmes de droit ou ensembles de règles multiples	26
	26 Unités territoriales (art. 47 et 48)	26
VIII.	Reconnaissance et exécution (art. 23 à 28 et 55)	27
	28 Reconnaissance	27
	29 Exécution	28
IX.	Coopération (art. 29 à 39 et 42)	29
	30 Informations générales	29
	31 Placement et recueil à l'étranger (art. 33)	30
	32 Localisation d'un enfant (art. 30)	30
X.	Médiation et autres modes alternatifs de règlement des différends (ARD)	31
	33 Médiation familiale	31
	34 Autres modes ARD	34
XI.	Général	35
	35 Certificats internationaux visés à l'article 40	35
	36 Formations	35
	37 Autres informations	36
XII.	Communications judiciaires directes	36
	38 Communications judiciaires directes	36
XIII.	Ressources électroniques	37
	39 Ressources	37

I. Autorités centrales et autres autorités désignées par [nom de votre État]

1 Coordonnées de l'Autorité centrale (art. 29)

1.1. Organisation	
1.2. Adresse	
1.3. Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
1.4. Par téléphone	
1.5. Téléphone en cas d'urgence (en dehors des heures de travail - voir question 7.1)	
1.6. Télécopie	
1.7. Adresse électronique	
1.8. Site web	
1.9. Personne à contacter	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication: Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
1.10. Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication: Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] ⁴	

2 Autre Autorité centrale désignée, le cas échéant (art. 29(2))⁵

2.1. Organisation	
2.2. Adresse	
2.3. Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
2.4. Par téléphone	
2.5. Téléphone en cas d'urgence	

⁴ La mise à jour s'effectuera automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

⁵ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres Autorités centrales.

(en dehors des heures de travail - voir question 7.1)	
2.6. Télécopie	
2.7. Adresse électronique	
2.8. Site web	
2.9. Personne à contacter	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication: Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
2.10. Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication: Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

3 Autorité désignée pour les demandes présentées en vertu des articles 8 et 9 (art. 44)⁶

De plus amples informations sur les demandes présentées en vertu des articles 8 et 9 sont disponibles dans la Section V – Compétence, question 18.

3.1. [Nom de votre État] a-t-il désigné une autorité à laquelle les demandes présentées en vertu des articles 8 et 9 doivent être transmises ?	<input type="checkbox"/> Oui, l'Autorité centrale (voir détails ci-dessus) <input type="checkbox"/> Oui, une autorité autre que l'Autorité centrale (veuillez répondre aux questions 3.2 à 3.10) <input type="checkbox"/> Non
3.2. Organisation	
3.3. Adresse	
3.4. Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
3.5. Par téléphone	
3.6. Télécopie	
3.7. Adresse électronique	
3.8. Site web	
3.9. Personne à contacter	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe :

⁶ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	Langue de communication: Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
3.10. Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication: Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

4 Autorité désignée pour les demandes faites en application de l'article 33 (art. 44)⁷

De plus amples informations sur les demandes faites en application de l'article 33 sont disponibles dans la Section IX – Coopération, question 31.

4.1. [Nom de votre État] a-t-il désigné une autorité à laquelle les demandes faites en application de l'article 33 doivent être transmises ?	<input type="checkbox"/> Oui, l'Autorité centrale (voir détails ci-dessus) <input type="checkbox"/> Oui, une autorité autre que l'Autorité centrale (veuillez répondre aux questions 4.2 à 4.10) <input type="checkbox"/> Non
4.2. Organisation	
4.3. Adresse	
4.4. Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
4.5. Par téléphone	
4.6. Téléphone en cas d'urgence (en dehors des heures de travail)	
4.7. Télécopie	
4.8. Adresse électronique	
4.9. Site web	
4.10. Personne à contacter	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication: Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique

⁷ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
4.11. Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication: Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

5 Autorité habilitée à établir des certificats internationaux visés à l'article 40⁸

De plus amples informations sur les certificats internationaux visés à l'article 40 sont disponibles dans la Section XI - Général, question 35.

[Nom de votre État] a-t-il désigné une autorité chargée d'établir les certificats internationaux visés à l'article 40 ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (veuillez passer à la section 6)
Veuillez compléter si l'autorité habilitée à établir les certificats internationaux visés à l'article 40 est une seule organisation :	
5.1. Organisation	
5.2. Adresse	
5.3. Étendue territoriale et personnelle des fonctions, le cas échéant	
5.4. Par téléphone	
5.5. Télécopie	
5.6. Adresse électronique	
5.7. Site web	
5.8. Personne à contacter	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication: Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
5.9. Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes : Téléphone direct : Adresse électronique directe : Langue de communication:

⁸ Cette section permet aux États qui disposent d'une seule autorité habilitée à établir les certificats visés à l'article 40 de renseigner ces informations aux points 5.1 à 5.9, et aux États qui disposent de plusieurs autorités habilitées à établir le certificat d'indiquer quelles sont les autorités habilitées au point 5.10.

	Mode de communication préféré : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Adresse électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Veuillez compléter si plusieurs autorités sont habilitées à établir les certificats internationaux visés à l'article 40 :	
5.10. Veuillez indiquer quelles sont les autorités en [nom de votre État] habilitées à établir les certificats internationaux visés à l'article 40. <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i> <i>Le cas échéant, veuillez indiquer les coordonnées des autorités (nom, adresse, téléphone, télécopie, adresse électronique, site web) et celles des personnes à contacter comme demandé plus haut.</i>	<input type="checkbox"/> Autorités compétentes, greffiers et officiers de l'état civil compris Coordonnées de l'autorité : Coordonnées de la personne à contacter : <input type="checkbox"/> Notaires Coordonnées de l'autorité : Coordonnées de la personne à contacter : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Coordonnées de l'autorité : Coordonnées de la personne à contacter :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

6 Exigences linguistiques (art. 54)

6.1. Veuillez préciser la langue officielle de [nom de votre État] dans laquelle toute communication adressée à l'Autorité centrale ou à une autre autorité doit être traduite. Article 54(1) de la Convention de 1996	
6.2. [Nom de votre État] a-t-il fait une réserve au regard de l'utilisation soit du français, soit de l'anglais pour toute communication adressée à l'Autorité centrale ou à toute autre autorité ? Article 54(2) de la Convention de 1996	<input type="checkbox"/> Oui, opposition au français <input type="checkbox"/> Oui, opposition à l'anglais <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

7 Fonctions / opérations / services de l'Autorité centrale⁹

7.1. Veuillez indiquer les jours et horaires d'ouverture de l'Autorité centrale :	Jours d'ouverture en semaine : <input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Mercredi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/> Samedi <input type="checkbox"/> Dimanche Horaires d'ouverture : - Périodes de fermeture (par ex. jours fériés, vacances judiciaires, etc.) :
---	--

⁹ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités. Il convient de noter que les fonctions mentionnées dans cette section ne sont pas nécessairement obligatoires et qu'elles sont incluses dans la mesure où elles sont disponibles et autorisées en vertu du droit interne de l'État.

<p>7.2. En cas d'urgence, une assistance peut-elle être obtenue en dehors des heures de travail ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (voir le numéro de téléphone en cas d'urgence aux questions 1.5 ou 2.5, selon le cas)</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>7.3. L'Autorité centrale dispose-t-elle de personnel exclusivement chargé des demandes en vertu de la Convention et des questions connexes ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>7.4. Quelles sont les professions représentées au sein de l'Autorité centrale ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Praticiens du droit</p> <p><input type="checkbox"/> Médiateurs</p> <p><input type="checkbox"/> Psychologues</p> <p><input type="checkbox"/> Travailleurs sociaux</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>7.5. Quels sont les services fournis par l'Autorité centrale de [nom de votre État] dans le cadre des demandes en vertu de la Convention ?</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Veuillez noter que tous les services peuvent ne pas être disponibles dans les affaires initiées par des personnes privées (par opposition aux autorités).</i></p>	<p><input type="checkbox"/> (1) Établissement d'un contact avec l'Autorité centrale et / ou les autorités compétentes de l'État requis pour connaître le type d'assistance et de services que ces autorités pourraient fournir (art. 30(1))</p> <p><input type="checkbox"/> (2) Assistance pour l'obtention d'informations sur le fonctionnement de la Convention (art. 30(2))</p> <p><input type="checkbox"/> (3) Assistance pour l'obtention d'informations sur les lois et les procédures pertinentes en vigueur, ainsi que sur les services pertinents en vigueur, en [nom de votre État] et dans l'État requis (art. 30(2))</p> <p><input type="checkbox"/> (4) Assistance concernant les demandes faites en application des articles 8 et 9 de la Convention (art. 31(a))</p> <p><input type="checkbox"/> (5) Faciliter, par la médiation, la conciliation ou d'autres modes analogues, des ententes à l'amiable pour la protection de la personne ou des biens de l'enfant (art. 31(b))</p> <p><input type="checkbox"/> (6) Aider à localiser un enfant lorsqu'il paraît que celui-ci se trouve en [nom de votre État] et a besoin de protection (art. 31(c))</p> <p><input type="checkbox"/> (7) Demander – ou transmettre la demande au nom des autorités compétentes de [nom de votre État] – qu'un rapport soit fourni sur la situation de l'enfant (art. 32(a))</p> <p><input type="checkbox"/> (8) Sur demande d'une autre Partie contractante, fournir un rapport sur la situation de l'enfant (art. 32(a))</p> <p><input type="checkbox"/> (9) Demander – ou transmettre la demande au nom des autorités compétentes de [nom de votre État] – à l'autorité compétente d'une autre Partie contractante d'examiner la nécessité de prendre des mesures de protection de la personne ou des biens de l'enfant (art. 32(b)).</p> <p><input type="checkbox"/> (10) Sur demande d'une autre Partie contractante, demander aux autorités compétentes de [nom de votre État] d'examiner la nécessité de prendre des mesures de protection de la personne ou des biens de l'enfant (art. 32(b))</p> <p><input type="checkbox"/> (11) Communication d'informations pertinentes pour la protection de l'enfant, si la situation de l'enfant l'exige (art. 34(1))</p> <p><input type="checkbox"/> (12) Assistance dans la mise en œuvre des mesures de protection prises en vertu de la Convention, en particulier pour garantir l'exercice effectif du droit de visite / d'entretenir un contact (art. 35(1))</p> <p><input type="checkbox"/> (13) Assistance pour la transmission des demandes visées à l'article 35(1) des autorités compétentes de [nom de votre État] aux autorités d'une autre Partie contractante (ou des autorités compétentes d'une autre Partie contractante aux autorités de [nom de votre État])</p>

	<input type="checkbox"/> (14) Assistance dans le cadre d'une demande visant à ce qu'une autorité recueille des informations ou se prononce sur l'aptitude d'un parent résidant dans une autre Partie contractante à exercer un droit de visite / d'entretenir un contact et sur les conditions dans lesquelles ce droit de visite / d'entretenir un contact doit être exercé (art. 35(2)) <input type="checkbox"/> (15) Assistance pour assurer le retour de l'enfant dans l'État de résidence habituelle (art. 50) <input type="checkbox"/> (16) Assistance pour l'obtention de conseils juridiques privés ou de services de médiation en cas de besoin dans l'État requis <input type="checkbox"/> (17) Assistance pour fournir ou faciliter la fourniture d'une aide juridictionnelle ou de conseils juridiques <input type="checkbox"/> (18) Assistance dans le cadre de prise de mesures administratives nécessaires pour garantir le retour de l'enfant <input type="checkbox"/> (19) Assistance concernant la reconnaissance et l'exécution des décisions <input type="checkbox"/> (20) Assistance pour l'obtention du certificat visé à l'article 40 ou, dans le cas où l'Autorité centrale est habilitée à établir le certificat, délivrance du certificat <input type="checkbox"/> (21) Assistance pour fournir ou faciliter l'ouverture d'une procédure judiciaire ou administrative <input type="checkbox"/> (22) Assurer une représentation juridique distincte pour l'enfant <input type="checkbox"/> (23) Autre :
<p>7.6. [Nom de votre État] a-t-il conclu avec une ou plusieurs autres Parties contractantes des accords en vue de favoriser la coopération au titre de de la Convention de 1996 ?</p> <p>Article 39 de la Convention de 1996</p>	<input type="checkbox"/> Accord bilatéral <i>Veillez indiquer le titre de l'accord et, si possible, insérer le lien vers l'accord en ligne ou en joindre une copie :</i> <input type="checkbox"/> Accords régionaux <input type="checkbox"/> Règlement UE (Règlement (UE) 2019/1111 du Conseil du 25 juin 2019 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, ainsi qu'à l'enlèvement international d'enfants (refonte)) (c'-à-d. le « Règlement Bruxelles II bis ») <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <i>Veillez indiquer le titre de l'accord et, si possible, insérer le lien vers l'accord en ligne ou en joindre une copie.</i> <input type="checkbox"/> Non
<p>7.7. [Nom de votre État] a-t-il fait une déclaration au titre de l'article 34(2), afin que les demandes d'information visées à l'article 34(1) émanant d'une Partie contractante qui envisage une mesure de protection soient acheminées par l'intermédiaire de l'Autorité centrale de [nom de votre État] ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez insérer le lien vers la déclaration faite par [nom de votre État] sur le site web de la HCCH) : <input type="checkbox"/> Non
<p>7.8. Quel rôle l'Autorité centrale de [nom de votre État] joue-t-elle dans le cadre des demandes de reconnaissance en vertu de l'article 24 ou des demandes de déclarations d'exequatur ou d'enregistrement aux fins d'exécution en vertu de l'article 26 ? (par ex., ces</p>	

demandes doivent-elles être traitées par l'Autorité centrale ?)	
7.9. Sachant que l'article 38 impose aux Parties contractantes une obligation générale de supporter les frais liés à l'application de la Convention de 1996, l'Autorité centrale de [nom de votre État] réclame-t-elle des « frais raisonnables » pour la fourniture des services ?	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez indiquer pour quels services l'Autorité centrale réclame des frais raisonnables : <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i> <input type="checkbox"/> Médiation <input type="checkbox"/> Conciliation <input type="checkbox"/> Conseils juridiques <input type="checkbox"/> Ouverture d'une procédure devant une autorité compétente <input type="checkbox"/> Représentation juridique <input type="checkbox"/> Traduction <input type="checkbox"/> Autres services (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non, l'Autorité centrale ne réclame pas de frais pour la fourniture des services, quels qu'ils soient (veuillez préciser s'il y a des exceptions) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

II. Entrée en vigueur et application territoriale de la Convention en [nom de votre État]

8 Entrée en vigueur et application territoriale

8.1. À quelle date la Convention de 1996 est-elle entrée en vigueur en [nom de votre État] ?	
8.2. [Nom de votre État] a-t-il élevé une objection à l'adhésion d'un autre État à la Convention de 1996 ? Article 58(3) de la Convention de 1996	<input type="checkbox"/> Oui <i>Veuillez consulter le site web de la HCCH, « Espace Protection des enfants » puis « État présent » et « A** » (Adhésion donnant lieu à une procédure d'objection ; veuillez cliquer sur A** pour plus d'informations sur les objections à cette adhésion).</i> <input type="checkbox"/> Non
8.3. Si [nom de votre État] comprend deux unités territoriales ou plus, a-t-il fait une déclaration en vertu de l'article 59 ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Sans objet
8.4. Si [nom de votre État] comprend un territoire d'outre-mer ou plus, veuillez donner des informations sur l'applicabilité de la Convention de 1996 dans ces territoires.	Veuillez énumérer les territoires liés par la Convention de 1996 : Veuillez énumérer les territoires non liés par la Convention de 1996 :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

III. Législation applicable en [nom de votre État]

9 Convention Protection des enfants de 1996

9.1. En [nom de votre État], la législation de mise en œuvre de la Convention Protection des enfants de 1996 a-t-elle	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez préciser les dispositions législatives ou la législation de mise en œuvre et indiquer la date d'entrée en vigueur :
---	--

<p>été adoptée avant l'entrée en vigueur de celle-ci dans votre droit interne ?</p> <p><i>Le cas échéant, veuillez insérer le lien vers la législation ou en joindre une copie.</i></p>	<input type="checkbox"/> Non
<p>9.2. D'autres travaux législatifs ont-ils été effectués après l'entrée en vigueur de la Convention de 1996 en [nom de votre État] en vue d'assurer son bon fonctionnement ?</p> <p><i>Le cas échéant, veuillez insérer le lien vers la législation ou en joindre une copie.</i></p>	<input type="checkbox"/> Oui, des textes de droit matériel ou des règles de procédure ont été adoptés à la suite de l'entrée en vigueur de la Convention de 1996 dans notre État Veuillez préciser les dispositions législatives ou les règles de procédure et leur date d'entrée en vigueur : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

10 Autres Conventions pertinentes de la HCCH

<p>Veuillez indiquer à laquelle des Conventions suivantes de la HCCH relatives à la protection des personnes [nom de votre État] est également partie :</p> <p><i>Le fait que deux États soient tous les deux contractants à une Convention donnée ne signifie pas nécessairement qu'ils entretiennent une relation conventionnelle. En ce qui concerne la Convention de 1980, une procédure d'acceptation est prévue entre les États adhérents et les États contractants existants. Quant aux Conventions de 1993, 2000 et 2007, elles prévoient une procédure d'objection. Veuillez consulter l'état présent de chaque Convention sur le site web de la HCCH pour vérifier si [nom de votre État] entretient une relation conventionnelle avec un autre État contractant.</i></p>	<input type="checkbox"/> <u>Convention Enlèvement d'enfants de 1980</u> (veuillez préciser la date d'entrée en vigueur en [nom de votre État]) : <input type="checkbox"/> <u>Convention Adoption de 1993</u> (veuillez préciser la date d'entrée en vigueur en [nom de votre État]) : <input type="checkbox"/> <u>Convention Recouvrement des aliments de 2007</u> (veuillez préciser la date d'entrée en vigueur en [nom de votre État]) : <input type="checkbox"/> <u>Protocole Obligations alimentaires de 2007</u> (veuillez préciser la date d'entrée en vigueur en [nom de votre État]) : <input type="checkbox"/> <u>Convention Protection des adultes de 2000</u> (veuillez préciser la date d'entrée en vigueur en [nom de votre État]) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

11 Autres accords en matière de protection internationale des enfants

<p>11.1. Votre [nom de votre État] est-il partie à d'autres accords internationaux relatifs à la protection internationale des enfants ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez cocher toutes les cases applicables) : <input type="checkbox"/> Convention des Nations Unies de 1989 relative aux droits de l'enfant (CNUDE) <input type="checkbox"/> Protocole facultatif à la CNUDE concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (OPAC) <input type="checkbox"/> Protocole facultatif à la CNUDE concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (OPSC) <input type="checkbox"/> Protocole facultatif à la CNUDE concernant l'une procédure de présentation de communications (OPIC) <input type="checkbox"/> Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme) <input type="checkbox"/> Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant <input type="checkbox"/> Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote)
--	---

	<input type="checkbox"/> Règlement Bruxelles II <i>ter</i> (Règlement (UE) 2019/1111 du Conseil du 25 juin 2019) <input type="checkbox"/> Convention interaméricaine du 15 juillet 1989 sur le retour international des mineurs <input type="checkbox"/> Conventions bilatérales (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Mémoires d'accords non contraignants (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

IV. Mesures et autres questions entrant dans le champ de la Convention

12 Responsabilité parentale – droit de garde – droit de visite / d'entretenir un contact

12.1. Quel sont les concepts juridiques qui correspondent à la notion de responsabilité parentale selon la législation de [nom de votre État] ?	
12.2. Quels sont les concepts juridiques qui correspondent à la notion de droit de garde selon la législation de [nom de votre État] et quelle est leur relation avec la notion de responsabilité parentale ?	
12.3. Quelle loi régit la responsabilité parentale et / ou le droit de garde en [nom de votre État] ? <i>Veillez décrire et préciser où la législation en question peut-elle être consultée ou en joindre une copie. Veuillez préciser la pertinence de la jurisprudence au regard de la législation.</i>	
12.4. De quelle manière la responsabilité parentale est-elle attribuée en [nom de votre État] ? <i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i> Article 1(2) de la Convention de 1996	<input type="checkbox"/> De plein droit (c'. à-d. automatiquement), la responsabilité parentale est attribuée : <input type="checkbox"/> à la personne qui donne naissance à l'enfant ; <input type="checkbox"/> à la personne qui reconnaît légalement l'enfant ; <input type="checkbox"/> à la personne mariée à la personne qui donne naissance à l'enfant ; <input type="checkbox"/> au le partenaire non marié de la personne qui donne naissance à l'enfant ; <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
12.5. En [nom de votre État], la responsabilité parentale ou son exercice peuvent-ils être délégués ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser comment) : <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
12.6. En [nom de votre État], l'attribution de la responsabilité parentale peut-elle être modifiée ou retirée ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser comment) : <input type="checkbox"/> Sur décision d'une autorité judiciaire <input type="checkbox"/> Sur décision d'une autorité administrative

	<input type="checkbox"/> Cela dépend de la manière dont les droits découlant de la responsabilité parentale ont été acquis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
12.7. En [nom de votre État], existe-t-il des limites à l'attribution de la responsabilité parentale à l'égard d'un enfant ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Nombre de personnes (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Âge (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Situation matrimoniale/partenariat (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Lien de parenté avec l'enfant (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
12.8. La loi de [nom de votre État] prévoit-elle des conditions pour qu'un accord sur la responsabilité parentale entre en vigueur (par ex., l'enregistrement) ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
12.9. En [nom de votre État], existe-t-il des conditions d'âge pour qu'une ou plusieurs personnes puissent exercer la responsabilité parentale à l'égard d'un enfant ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Âge maximum requis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Âge minimum requis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Différence d'âge entre la personne et l'enfant (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Non
12.10. En [nom de votre État], par quels moyens une personne ou une institution peut-elle se voir attribuer le droit de garde ? Article 3(b) de la Convention de 1996	<input type="checkbox"/> De plein droit (le cas échéant, veuillez préciser à qui cela s'applique) : <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser):
12.11. En [nom de votre État], l'attribution du droit de garde peut-elle être modifiée ou retirée ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Sur décision d'une autorité judiciaire ou administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Cela dépend de la manière dont le droit de garde a été acquis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
12.12. En [nom de votre État], quelles sont les lois qui régissent l'attribution et l'exercice du droit de visite / d'entretenir un contact ? <i>Veuillez indiquer où cette législation peut-elle être consultée ou en joindre une copie. Veuillez préciser la pertinence de la jurisprudence au regard de la législation.</i>	
12.13. En [nom de votre État], qui peut faire valoir son droit de visite / d'entretenir un contact avec l'enfant ? Articles 3(b) et 35 de la Convention de 1996. <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i>	<input type="checkbox"/> Le parent <input type="checkbox"/> Un beau-parent <input type="checkbox"/> Un grand-parent <input type="checkbox"/> Un autre membre de la famille (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :

<p>12.14. En [nom de votre État], par quels moyens une personne peut-elle faire valoir son droit de visite / d'entretenir un contact ? <i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser):
<p>12.15. Le droit de visite / d'entretenir un contact peut-il être modifié ou retiré en [nom de votre État] ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Sur décision d'une autorité judiciaire ou administrative <input type="checkbox"/> Accord en vigueur <input type="checkbox"/> Cela dépend de la manière dont le droit de visite / d'entretenir un contact a été acquis (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

13 Tutelle, curatelle et institutions analogues

<p>13.1. Quels sont les concepts juridiques qui correspondent aux notions de « tutelle, curatelle et institutions analogues » en [nom de votre État] ? Article 3(c) de la Convention de 1996</p>	
<p>13.2. La tutelle, la curatelle ou une institution analogue à l'égard d'un enfant sont-elles disponibles en [nom de votre État] ? <i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Oui, la tutelle est disponible <input type="checkbox"/> Oui, la curatelle est disponible <input type="checkbox"/> Oui, une institution analogue est disponible <input type="checkbox"/> Non (veuillez passer à la section suivante)
<p>13.3. Les tutelles, curatelles ou institutions analogues confèrent-elles toujours le plein droit de garde de l'enfant en [nom de votre État] ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez expliquer) : <input type="checkbox"/> Non (veuillez expliquer) :
<p>13.4. En [nom de votre État], quelle loi régit la tutelle et la curatelle ? <i>Veillez indiquer où cette législation peut-elle être consultée ou en joindre une copie. Veuillez préciser la pertinence de la jurisprudence au regard de la législation.</i></p>	
<p>13.5. De quelle manière la tutelle et la curatelle peuvent-elles être établies en [nom de votre État] ? <i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<input type="checkbox"/> Testament établi par les titulaires de la responsabilité parentale <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
<p>13.6. En [nom de votre État], existe-t-il des limites à la désignation d'une personne en qualité de tuteur ou de curateur d'un enfant ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Nombre de tuteurs / curateurs (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Âge (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Situation matrimoniale/parténariat (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
<p>13.7. En [nom de votre État], la tutelle ou la curatelle peut-elle être modifiée ou retirée ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui, dans l'affirmative, veuillez préciser comment <input type="checkbox"/> Sur décision d'une autorité judiciaire <input type="checkbox"/> Sur décision d'une autorité administrative

	<input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

14 Mesures / dispositions d'accompagnement

<p>En [nom de votre État], existe-t-il des mesures / dispositions d'accompagnement qui remplacent ou viennent s'ajouter au placement d'un enfant (par ex., l'assistance familiale, le coaching familial, le suivi, programmes éducatifs) ?</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables et indiquer les mesures / dispositions disponibles.</i></p> <p><i>Le cas échéant, veuillez insérer le lien vers la législation ou en joindre une copie.</i></p>	<input type="checkbox"/> Accords volontaires <input type="checkbox"/> Mesures d'accompagnement ordonnées par une autorité judiciaire <input type="checkbox"/> Mesures d'accompagnement ordonnées par une autorité administrative <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

15 Placement en famille d'accueil, prise en charge par un membre de la famille, kafala, prise en charge dans une institution et mesures éducatives

<p>15.1. En [nom de votre État], de quelle manière des accords de prise en charge alternative peuvent-ils être mis en place ?</p>	<input type="checkbox"/> Placement en famille d'accueil <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Prise en charge par un membre de la famille <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Kafala <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Prise en charge dans une institution <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser):
<p>15.2. En [nom de votre État], de quelle manière des accords de prise en charge alternative peuvent-ils être modifiés ou retirés ?</p>	<input type="checkbox"/> Placement en famille d'accueil <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser):

	<input type="checkbox"/> Prise en charge par un membre de la famille <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> <i>Kafala</i> <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Prise en charge dans une institution <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Décision judiciaire <input type="checkbox"/> Décision administrative <input type="checkbox"/> Par un accord en vigueur <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser):
<p>15.3. En [nom de votre État], existe-t-il des limites quant à la prise en charge alternative dans certaines circonstances ? (par ex., uniquement à long terme ou à court terme)</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser les circonstances et les limites pertinentes) : <input type="checkbox"/> Non
<p>15.4. Existe-t-il des exigences ou des critères en [nom de votre État] pour qu'une personne soit désignée comme responsable d'un enfant pris en charge par un membre de la famille (par ex., degré de proximité, âge, situation matrimoniale/parténariat, absence de casier judiciaire) ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
<p>15.5. Existe-t-il des exigences ou des critères en [nom de votre État] pour qu'une personne soit désignée comme responsable d'un enfant placé en famille d'accueil (par ex., âge, situation matrimoniale/parténariat, absence de casier judiciaire) ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
<p>15.6. Existe-t-il des exigences ou des critères en [nom de votre État] pour qu'une personne soit désignée comme Kafil d'un enfant (par ex., âge, situation matrimoniale/parténariat, absence de casier judiciaire, confession religieuse) ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
<p>15.7. En [nom de votre État], existe-t-il une entité gouvernementale centralisée ou un organisme agréé chargé de gérer les cas dans lesquels des accords de prise en charge alternative sont impliqués ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser l'entité ou l'organisme et fournir les coordonnées) : <input type="checkbox"/> Non
<p>15.8. Dans les cas d'enfants non accompagnés et séparés ayant besoin d'une prise en charge alternative en [nom de votre État], quelles sont les mesures ou procédures qui sont appliquées après leur arrivée dans votre État ? (par ex., désignation</p>	

d'un tuteur et placement en famille d'accueil)

Veillez décrire les étapes et préciser toute législation, tout règlement et / ou tout cadre juridique applicable.

Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]

16 Mesures de protection d'urgence

16.1. Sachant que les mesures énumérées dans cette question ne sont pas exhaustives, veuillez indiquer quelles sont les mesures de protection d'urgence disponibles en [nom de votre État].

Veillez cocher toutes les cases applicables.

Si possible, Veuillez indiquer où cette législation peut-elle être consultée ou en joindre une copie.

Il est entendu que, dans certains États, les mesures de protection ne sont pas prévues par le droit interne mais sont laissées à la discrétion des autorités compétentes.

En ce qui concerne la protection d'urgence de l'enfant contre la violence, les abus, les mauvais traitements et dans les cas d'enlèvement international d'enfants :

Délivrance d'une ordonnance restrictive (veuillez préciser la législation applicable) :

Délivrance d'une ordonnance de placement :

Délivrance d'une ordonnance d'interdiction de sortie du territoire (veuillez préciser la législation applicable) :

Délivrance d'autres types d'ordonnances empêchant certaines actions, par ex., interdisant la délivrance d'un passeport à l'enfant (veuillez préciser la législation applicable) :

Ordonnance de conservation des documents de l'enfant auprès d'une autorité, par ex., le dépôt du passeport auprès de la police (veuillez préciser la législation applicable) :

Délivrance d'une ordonnance suspendant temporairement l'exercice de l'autorité parentale et / ou du droit de garde et / ou du droit de visite / d'entretenir un contact (veuillez préciser la législation applicable) :

Délivrance d'une ordonnance de protection à l'encontre de la personne qui est principalement responsable de l'enfant (veuillez préciser la législation applicable) :

Établissement d'un contact sous surveillance (veuillez préciser la législation applicable) :

Hébergement des victimes de violences domestique et familiale (veuillez préciser la législation applicable) :

Premiers secours psychologiques pour l'enfant et les membres de sa famille (veuillez préciser la législation applicable) :

Autre (veuillez préciser la mesure et la législation applicable) :

En ce qui concerne les besoins socio-économiques urgents de l'enfant :

Délivrance d'une aide financière provisoire à l'enfant (veuillez préciser la législation applicable) :

Délivrance d'une ordonnance d'intégration dans les systèmes d'éducation nationale et de scolarisation (veuillez préciser la législation applicable) :

Délivrance d'une ordonnance demandant un soutien et un suivi par les services sociaux (veuillez préciser la législation applicable) :

Soutien psychologique et autre type de soutien professionnel (veuillez préciser la législation applicable) :

Organisation de procédures pour la réunification familiale, sous réserve de l'obtention des documents d'immigration pertinents (veuillez préciser la législation applicable) :

	<input type="checkbox"/> Désignation d'un tuteur temporaire (veuillez préciser la législation applicable) : <input type="checkbox"/> Mise en place d'une prise en charge alternative (par ex., placement en famille d'accueil ou prise en charge dans une institution) (veuillez préciser la législation applicable) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser la mesure et la législation applicable) : En ce qui concerne les besoins urgents de l'enfant dans le cadre d'une procédure judiciaire ou administrative : <input type="checkbox"/> Désignation d'un tuteur <i>ad hoc</i> (veuillez préciser la législation applicable) : <input type="checkbox"/> Ordonnance relative à la fourniture d'une aide juridictionnelle et d'une assistance juridique (veuillez préciser la législation applicable) : <input type="checkbox"/> Désignation d'un représentant distinct pour l'enfant, tel qu'un avocat indépendant des enfants, par ex., en cas de conflit d'intérêts (veuillez préciser la législation applicable) : <input type="checkbox"/> Désignation d'un interprète (veuillez préciser la législation applicable) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser la mesure et la législation applicable) : Autres besoins urgents : <input type="checkbox"/> Organisation d'un traitement médical d'urgence (veuillez préciser la législation applicable) : <input type="checkbox"/> Ordonnance visant à protéger l'image et le droit à la vie privée de l'enfant (veuillez préciser la législation applicable) : <input type="checkbox"/> Administration des biens de l'enfant, par ex. pour protéger des biens en danger de dépérissements appartenant à l'enfant ou pour couvrir des dépenses urgentes (veuillez préciser la législation applicable) : <input type="checkbox"/> Délivrance d'une ordonnance d'immobilisation préventive des biens appartenant à l'enfant (veuillez préciser la législation applicable) : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser la mesure et la législation applicable) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

V. Compétence (art. 5 à 14)

17 Autorités judiciaires

<p>Veuillez indiquer les autorités en [nom de votre État] qui sont compétentes pour connaître de matières relevant du champ d'application de la Convention :</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Veuillez insérer le lien vers les lois et règles les plus pertinentes qui régissent les questions procédurales pour la protection des enfants dans votre État ou en joindre une copie.</i></p>	<input type="checkbox"/> Juridictions ayant une compétence générale Lois et règles de procédure applicables : <input type="checkbox"/> Juridictions en matière familiale Lois et règles de procédure applicables : <input type="checkbox"/> Autres juridictions spécialisées (veuillez préciser) : Lois et règles de procédure applicables : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Lois et règles de procédure applicables :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

18 Transfert de compétence (art. 8 et 9)

Voir la question 3 ci-dessus pour les coordonnées de l'autorité désignée, le cas échéant.

<p>18.1 Quels procédures ou mécanismes internes la loi de [nom de votre État] prévoit-elle aux fins du transfert ou de l'acceptation de la compétence en vertu des articles 8 et 9 de la Convention ?</p> <p><i>Veillez, le cas échéant, insérer le lien vers la loi en question dans l'espace prévu à cet effet ou en joindre une copie.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Règles législatives</p> <p><input type="checkbox"/> Jurisprudence</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Veillez indiquer les conditions dans lesquelles un transfert ou une acceptation de compétence peut intervenir :</p>
<p>18.2 [Nom de votre État] a-t-il désigné une autorité pour la transmission et la réception des demandes aux fins d'un transfert de compétence en vertu des articles 8 et 9, conformément à l'article 44 ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez vous assurer d'avoir répondu à la question 3 ci-dessus) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>18.3 Si vous avez répondu non à la question précédente, l'Autorité centrale intervient-elle dans la transmission et la réception des demandes aux fins d'un transfert de compétence en vertu de l'article 8 en [nom de votre État] ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui Veillez préciser ce rôle :</p> <p><input type="checkbox"/> Non, les autorités compétentes communiquent directement entre elles</p>
<p>18.4 La loi de [nom de votre État] prescrit-elle l'utilisation d'un formulaire modèle spécifique aux fins des transferts ou des acceptations de compétence en vertu des articles 8 et 9 ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

19 Divorce ou séparation de corps des parents

<p>Veillez indiquer les autorités de [nom de votre État] qui sont compétentes pour statuer sur une demande de divorce ou de séparation de corps ou pour donner effet à une convention de divorce :</p> <p>Article 10 de la Convention de 1996</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Veillez insérer le lien vers les lois et règles régissant les questions procédurales pour la protection des enfants dans votre État ou en joindre une copie.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Juridictions ayant une compétence générale Lois et règles de procédure applicables :</p> <p><input type="checkbox"/> Juridictions en matière familiale Lois et règles de procédure applicables :</p> <p><input type="checkbox"/> Autres juridictions spécialisées (veuillez préciser) : Lois et règles de procédure applicables :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : Lois et règles de procédure applicables :</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

VI. Informations relatives aux tribunaux et aux procédures judiciaires

20 Informations générales

<p>Existe-t-il des lois, des règlements, des décisions de justice ou des règles de procédure civile spécifiques en [nom de votre État] qui prévoient des aspects procéduraux pour les affaires relevant du champ d'application de la Convention ?</p>	
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

21 Assistance juridique et aide juridictionnelle¹⁰

<p>21.1. En [nom de votre État], la représentation juridique est-elle obligatoire dans les procédures relevant du champ de la Convention Protection des enfants de 1996?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non, mais recommandée <input type="checkbox"/> Cela dépend des circonstances (veuillez préciser) :</p>
<p>21.2. [Nom de votre État] fournit-il une assistance juridique / aide juridictionnelle gratuite ou à tarif réduit pour les catégories suivantes ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les types de coûts couverts.</p> <p><i>Dans l'espace réservé à chaque catégorie, veuillez préciser qui peut demander une telle assistance juridique / aide juridictionnelle.</i></p> <p><i>Veuillez insérer le lien vers les lois, règles ou procédures pertinentes en vigueur en [nom de votre État] ou en joindre une copie.</i></p>	<p>Protection de l'enfant</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Médiation<input type="checkbox"/> Traduction<input type="checkbox"/> Interprètes<input type="checkbox"/> Notification d'actes<input type="checkbox"/> Frais liés à la localisation de l'enfant<input type="checkbox"/> Frais de justice<input type="checkbox"/> Frais de déplacement de l'enfant<input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) : <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Droit de garde de l'enfant (notamment dans le cadre d'une procédure de divorce)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Médiation<input type="checkbox"/> Traduction<input type="checkbox"/> Interprètes<input type="checkbox"/> Notification d'actes<input type="checkbox"/> Frais liés à la localisation de l'enfant<input type="checkbox"/> Frais de justice<input type="checkbox"/> Frais de déplacement de l'enfant<input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) : <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Droit de visite / d'entretenir un contact (notamment dans le cadre d'une procédure de divorce)</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Médiation<input type="checkbox"/> Traduction<input type="checkbox"/> Interprètes<input type="checkbox"/> Notification d'actes<input type="checkbox"/> Frais liés à la localisation de l'enfant<input type="checkbox"/> Frais de justice<input type="checkbox"/> Frais de déplacement de l'enfant

¹⁰

L'assistance juridique et l'aide juridictionnelle peuvent comprendre, le cas échéant, des conseils juridiques, une assistance pour saisir une autorité, une représentation juridique et l'exonération des frais de procédure.

	<input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non Placement <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Médiation <input type="checkbox"/> Traduction <input type="checkbox"/> Interprètes <input type="checkbox"/> Notification d'actes <input type="checkbox"/> Frais liés à la localisation de l'enfant <input type="checkbox"/> Frais de justice <input type="checkbox"/> Frais de déplacement de l'enfant <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non Reconnaissance et exécution <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Médiation <input type="checkbox"/> Traduction <input type="checkbox"/> Interprètes <input type="checkbox"/> Notification d'actes <input type="checkbox"/> Frais liés à la localisation de l'enfant <input type="checkbox"/> Frais de justice <input type="checkbox"/> Frais de déplacement de l'enfant <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Médiation <input type="checkbox"/> Traduction <input type="checkbox"/> Interprètes <input type="checkbox"/> Notification d'actes <input type="checkbox"/> Frais liés à la localisation de l'enfant <input type="checkbox"/> Frais de justice <input type="checkbox"/> Frais de déplacement de l'enfant <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

22 Procédures en matière de protection

22.1 Les documents soumis aux autorités compétentes doivent-ils être traduits dans la ou les langues officielle(s) de [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez signaler qui est responsable de l'organisation et des coûts de traduction) : <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :
---	---

22.2	En [nom de votre État], les parties sont-elles toutes généralement tenues de prendre part à la procédure ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser dans quelles circonstances) : <input type="checkbox"/> Non, mais cela est conseillé (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
22.3	En [nom de votre État], des moyens sont-ils mis à la disposition des parties pour leur permettre de prendre part, à partir de l'étranger, à la procédure ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Par vidéo-conférence <input type="checkbox"/> Par téléphone <input type="checkbox"/> Par le biais d'un représentant légal <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
22.4	En [nom de votre État], une interprétation est-elle disponible pendant les procédures, lorsque c'est nécessaire ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Cela dépend des circonstances (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]		

23 Déménagement

[Nom de votre État] prévoit-il des procédures spécifiques en ce qui concerne le déménagement international des familles ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser la législation applicable et les dispositions pertinentes) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

24 Participation de l'enfant

24.1	Veuillez indiquer les règles, procédures et directives en vigueur en [nom de votre État] pour l'audition de l'enfant au cours d'une procédure judiciaire ou administrative engagée devant une autorité compétente.	
24.2	Comment l'enfant est-il entendu dans le cadre des procédures en [nom de votre État] ? <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i> <i>Veuillez insérer le lien vers les lois, règles ou procédures pertinentes en vigueur en [nom de votre État] ou en joindre une copie.</i>	<input type="checkbox"/> Entretien en personne <input type="checkbox"/> Rapport préparé par un expert indépendant <input type="checkbox"/> Le représentant légal de l'enfant <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
24.3	En [nom de votre État], les autorités compétentes peuvent-elles nommer un représentant légal distinct (tuteur <i>ad hoc</i>) pour défendre les intérêts de l'enfant ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser dans quelles circonstances) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]		

25 Recours en appel

25.1	Veuillez indiquer s'il existe en [nom de votre État] des restrictions à la possibilité d'engager une procédure de recours en appel d'une décision concernant un type particulier d'affaire pour laquelle la Convention s'applique ?	<p>Protection de l'enfant</p> <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
		<p>Droit de garde de l'enfant (notamment dans le cadre d'une procédure de divorce)</p>

	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non Droit de visite / d'entretenir un contact (notamment dans le cadre d'une procédure de divorce) <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non Placement <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non Reconnaissance et exécution <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non Autre (veuillez préciser) :
25.2 En [nom de votre État], les décisions peuvent-elles être suspendues le temps d'une procédure de recours en appel ?	<input type="checkbox"/> Oui, elles sont automatiquement suspendues le temps d'une procédure de recours en appel <input type="checkbox"/> Oui, elles peuvent être suspendues le temps d'une procédure de recours en appel, à la demande de l'une ou l'autre partie <input type="checkbox"/> Oui, elles peuvent être suspendues le temps d'une procédure de recours en appel, à la demande de l'une ou l'autre partie et sur décision du juge ou d'une autorité <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
25.3 Les règles applicables à la participation de l'enfant à la procédure en général sont-elles également applicables aux recours en appel ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser les différences entre les juridictions d'appel) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

VII. Systèmes de droit ou ensembles de règles multiples

26 Unités territoriales (art. 47 et 48)

26.1 [Nom de votre État] dispose-t-il de deux ou plusieurs systèmes de droit ou ensembles de règles ayant trait aux questions régies par la Convention de 1996 qui s'appliquent dans des unités territoriales différentes ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
26.2 Si [nom de votre État] comprend deux ou plusieurs unités territoriales dont chacune a son propre système de droit ou un ensemble de règles ayant trait aux questions régies par la Convention, existe-t-il des lois en [nom de votre État] qui permettent d'identifier l'unité territoriale dont la loi est applicable ? Article 48 de la Convention de 1996	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez expliquer brièvement en quoi consistent ces règles : Si possible, veuillez indiquer les liens vers les lois ou règles applicables ou en joindre une copie : <input type="checkbox"/> Non
26.3 En cas de différences entre les systèmes de droit des unités territoriales de [nom	<input type="checkbox"/> Règles régissant la responsabilité parentale <input type="checkbox"/> Règles régissant le droit de garde

<p>de votre État], quelles sont les questions relevant de la Convention qui sont soumises à plusieurs systèmes de droit ou ensembles de règles dans les différentes unités territoriales de [nom de votre État] ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Règles régissant le droit de visite</p> <p><input type="checkbox"/> Règles régissant le divorce</p> <p><input type="checkbox"/> Règles régissant la tutelle ou la curatelle d'un enfant</p> <p><input type="checkbox"/> Règles régissant les mesures / dispositions d'accompagnement</p> <p><input type="checkbox"/> Règles régissant la mise en place du placement en famille d'accueil, de la prise en charge par la parenté, de la <i>kafala</i> et du placement dans une institution</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>26.4 Si [nom de votre État] comprend deux unités territoriales ou plus, y a-t-il des lois en [nom de votre État] qui prévoient ou régissent la désignation d'une unité territoriale ?</p> <p>Article 48 de la Convention de 1996</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Veuillez expliquer brièvement en quoi consistent ces règles :</p> <p>Si possible, veuillez insérer le lien vers les lois ou règles applicables ou en joindre une copie :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>

27 Différentes catégories de personnes (art. 49)

<p>27.1 [Nom de votre État] dispose-t-il de deux ou plusieurs systèmes de droit ou ensembles de règles ayant trait aux questions régies par la Convention de 1996 qui s'appliquent à des catégories différentes de personnes ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>27.2 Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, quelles sont les questions relevant de la Convention qui sont soumises à plusieurs systèmes de droit ou ensembles de règles qui s'appliquent à différentes catégories de personnes en [nom de votre État] ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Règles régissant la responsabilité parentale</p> <p><input type="checkbox"/> Règles régissant le droit de garde</p> <p><input type="checkbox"/> Règles régissant le droit de visite</p> <p><input type="checkbox"/> Règles régissant la tutelle ou la curatelle d'un enfant</p> <p><input type="checkbox"/> Règles régissant les mesures / dispositions d'accompagnement</p> <p><input type="checkbox"/> Règles régissant la mise en place du placement en famille d'accueil, de la prise en charge par la parenté, de la <i>kafala</i> et du placement dans une institution</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser):</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

VIII. Reconnaissance et exécution (art. 23 à 28 et 55)

28 Reconnaissance

<p>28.1. [Nom de votre État] se réserve-t-il le droit de ne pas reconnaître une responsabilité parentale ou des mesures parentales, dans la mesure où celles-ci sont incompatibles avec toute mesure prise par les autorités compétentes de votre État, en ce qui concerne les biens d'un enfant situés sur le territoire de votre État ?</p> <p>Article 55(1)(b) de la Convention de 1996</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Veuillez expliquer si cette réserve est limitée à certaines catégories de biens et, dans l'affirmative, lesquelles :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>28.2. Quelle est la procédure prévue en [nom de votre État] pour le refus de reconnaître une mesure de protection prise par les autorités compétentes d'une Partie contractante ?</p>	

Article 23(2) de la Convention de 1996	
28.3. En [nom de votre État], de quelle nature est la procédure pour la reconnaissance ou la non-reconnaissance d'une mesure prise en vertu de l'article 24 ?	<input type="checkbox"/> Procédure administrative (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Procédure judiciaire (veuillez préciser) : <i>Veuillez si possible insérer le lien vers la loi, les directives ou les protocoles applicables ou en joindre une copie :</i> <i>Veuillez indiquer les coordonnées de l'autorité chargée de la procédure pour la reconnaissance ou la non-reconnaissance d'une mesure prise en vertu de l'article 24 :</i> Nom de l'autorité ¹¹ : Téléphone : Télécopie : Adresse électronique : Site web :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

29 Exécution

29.1. [Nom de votre État] a-t-il mis en place une procédure spécifique (simple et rapide) pour l'exequatur ou l'enregistrement aux fins de l'exécution d'une mesure prise dans une autre Partie contractante ? Article 26(2) de la Convention de 1996	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Veuillez si possible insérer le lien vers la loi, les directives ou les protocoles applicables ou en joindre une copie :</i>
29.2. Conformément à l'obligation prévue à l'article 26 d'appliquer une procédure simple et rapide pour l'exequatur, veuillez décrire la procédure suivie en [nom de votre État] pour l'exequatur ou l'enregistrement aux fins de l'exécution d'une mesure prise dans une autre Partie contractante. Article 26(2) de la Convention de 1996	Veuillez indiquer en particulier : <ul style="list-style-type: none"> • Les informations nécessaires en [nom de votre État] pour enregistrer ou traiter une décision aux fins d'exécution : • La nature de la procédure : <input type="checkbox"/> Administrative (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Judiciaire (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Judiciaire et administrative (veuillez préciser) : • L'autorité qui déclare exécutoire ou enregistre aux fins de l'exécution une mesure de protection prise dans une autre Partie contractante : • Si la loi de [nom de votre État] prévoit un délai précis pour l'instruction des demandes d'exequatur ou d'enregistrement d'une mesure aux fins de l'exécution afin de garantir la rapidité de la procédure : <input type="checkbox"/> Oui <i>Veuillez si possible indiquer le nombre de jours, de semaines ou de mois prévu par la loi en [nom de votre État] :</i> <i>Veuillez si possible insérer le lien vers la législation en question dans l'espace prévu à cet effet à côté de chaque entrée ou en joindre une copie :</i> <input type="checkbox"/> Non • Si une représentation en justice est requise <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non • S'il est possible que le demandeur introduise une demande sans en informer l'autre partie

¹¹ Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <ul style="list-style-type: none"> • S'il est possible de faire appel de l'exequatur ou de l'enregistrement aux fins de l'exécution <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Oui, un recours est possible Veillez préciser le délai prévu en [nom de votre État] pour la résolution des recours concernant l'exequatur ou l'enregistrement d'une mesure aux fins de l'exécution : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Moins d'une semaine <input type="checkbox"/> Un mois <input type="checkbox"/> Trois mois <input type="checkbox"/> Un an <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="checkbox"/> Non, aucun recours n'est possible • Toute autre mesure prise en [nom de votre État] afin de garantir une procédure simple et rapide :
29.3. En [nom de votre État], quelle est la procédure à suivre pour introduire une procédure d'exécution ?	<input type="checkbox"/> L'Autorité centrale doit demander l'exécution. Veillez décrire comment cette procédure est engagée : <input type="checkbox"/> Le demandeur doit solliciter l'exécution. Veillez décrire comment cette procédure est engagée : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
29.4. Des documents peuvent-ils être transmis par voie électronique en [nom de votre État] aux fins d'exécution ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Veillez fournir toute demande spécifique :
29.5. Le cas échéant, quelles sont les mesures coercitives disponibles en [nom de votre État] pour exécuter une mesure ?	<input type="checkbox"/> Intervention des pouvoirs publics (par ex., police, aide sociale) <input type="checkbox"/> Outrage au tribunal <input type="checkbox"/> Soustraction de l'enfant à la partie qui refuse de coopérer <input type="checkbox"/> Peine d'emprisonnement <input type="checkbox"/> Amendes <input type="checkbox"/> Décision de placement de l'enfant sous surveillance <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
29.6. En règle générale, qui est chargé d'exercer la supervision du processus d'exécution en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Le demandeur <input type="checkbox"/> L'Autorité centrale <input type="checkbox"/> Le ministère public <input type="checkbox"/> Le tribunal / l'autorité administrative <input type="checkbox"/> La police <input type="checkbox"/> Aucun organisme n'a la responsabilité générale <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

IX. Coopération (art. 29 à 39 et 42)

30 Informations générales

30.1 L'Autorité centrale utilise-t-elle un formulaire modèle pour les demandes relevant de la Convention ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez insérer le lien permettant de le consulter ou joignez-en une copie): <input type="checkbox"/> Non
--	---

30.2	Quelle autorité, entité ou ministère est responsable de la préparation des rapports sur la situation de l'enfant ? Article 32 de la Convention de 1996	
30.3	[Nom de votre État] a-t-il déclaré que les demandes d'information relatives à la protection de l'enfant ne peuvent être acheminées aux autorités de votre État que par l'intermédiaire de l'Autorité centrale ? Article 34(1) de la Convention de 1996	
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]		

31 Placement et recueil à l'étranger (art. 33)

<i>Voir la question 4 ci-dessus pour les coordonnées de l'autorité désignée, le cas échéant.</i>	
31.1 [Nom de votre État] dispose-t-il de procédures ou de protocoles pour traiter le mécanisme de consultation prévu à l'article 33 pour le placement d'enfants à l'étranger ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser et insérer le lien permettant de les consulter ou joignez-en une copie) : <input type="checkbox"/> Non
31.2 Un formulaire modèle est-il utilisé pour les demandes faites en application de l'article 33 en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser et insérer le lien permettant de les consulter ou joignez-en une copie) : <input type="checkbox"/> Non
31.3 Veuillez décrire brièvement la procédure suivie par l'Autorité centrale ou une autre autorité compétente en [nom de votre État] pour organiser le placement transfrontière d'un enfant.	Si l'autorité compétente [nom de votre État] envisage le placement ou la proposition de placement de l'enfant dans une autre Partie contractante : Si l'autorité compétente de [nom de votre État] est consultée sur le placement ou la proposition de placement d'un enfant dans votre État :
31.4 Veuillez indiquer toute autre autorité de [nom de votre État] qui serait chargée, en collaboration avec l'autorité désignée en vertu de la Convention, d'évaluer l'intérêt supérieur de l'enfant lorsqu'un placement ou une prise en charge à l'étranger est envisagé :	
31.5 Les demandes faites en application de l'article 33 entraînent-elles des coûts en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser le type de coûts à qui ils sont imputés) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

32 Localisation d'un enfant (art. 30)

32.1 Comment l'Autorité centrale de [nom de votre État], sur demande d'une autorité compétente d'une autre Partie contractante, aide-t-elle à localiser un enfant lorsqu'il paraît que celui-ci est présent sur le territoire de [nom de votre État] et a besoin de protection ? Article 31(c) de la Convention de 1996	<input type="checkbox"/> L'assistance est fournie directement Veuillez préciser la procédure : <input type="checkbox"/> L'assistance est fournie par l'entremise d'autorités publiques Veuillez préciser la procédure : <input type="checkbox"/> L'assistance est fournie par l'entremise d'autres organismes Veuillez indiquer de quel organisme il s'agit et décrire la procédure :
--	--

<p>32.2 Quelle preuve ou information qui montre que l'enfant est présent sur le territoire de l'État et a besoin d'une protection est exigée pour entamer les démarches consistant à localiser l'enfant ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Preuve que l'enfant est entré dans votre État (par ex. la preuve que l'enfant a pris l'avion à destination de votre État)</p> <p><input type="checkbox"/> Information du demandeur / de l'autorité requérante expliquant pourquoi il / elle estime que l'enfant se trouve dans votre État</p> <p><input type="checkbox"/> Aucune information ou preuve n'est exigée ; les recherches peuvent débuter sur demande</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez expliquer):</p>
<p>32.3 En [nom de votre État], quelles sont les ressources disponibles pour localiser un enfant présent sur le territoire de [nom de votre État] ?</p> <p><i>Veuillez indiquer dans l'espace réservé à cet effet les coûts à la charge du demandeur ou toute autre information utile</i></p>	<p><input type="checkbox"/> (1) Services de localisation privés :</p> <p><input type="checkbox"/> (2) Registre de la population :</p> <p><input type="checkbox"/> (3) Registre des travailleurs :</p> <p><input type="checkbox"/> (4) Informations conservées par d'autres services publics (par ex. immigration, services sociaux) :</p> <p><input type="checkbox"/> (5) Police :</p> <p><input type="checkbox"/> (6) INTERPOL :</p> <p><input type="checkbox"/> (7) EUROPOL:</p> <p><input type="checkbox"/> (8) Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>32.4 Veuillez indiquer qui est chargé de contacter / de faire usage des ressources énumérées à la question ci-dessus en indiquant les numéros correspondants en regard de la personne ou de l'autorité responsable :</p> <p>Par ex., l'Autorité centrale : 2,3 Le représentant du demandeur : 7</p>	<p><input type="checkbox"/> L'Autorité centrale :</p> <p><input type="checkbox"/> Une autorité compétente :</p> <p><input type="checkbox"/> Le(s) représentant(s) de la (des) partie(s) :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

X. Médiation et autres modes alternatifs de règlement des différends (ARD)

33 Médiation familiale

<p>33.1 Comment l'Autorité centrale de [nom de votre État] facilite-t-elle les ententes à l'amiable sur la protection de la personne ou des biens de l'enfant dans les situations où la Convention s'applique ?</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p>Article 31(b) de la Convention de 1996</p>	<p><input type="checkbox"/> En fournissant, sur demande, des services de médiation, de conciliation ou d'autres modes analogues</p> <p><input type="checkbox"/> En fournissant des informations sur la médiation, la conciliation et d'autres modes analogues</p> <p><input type="checkbox"/> En assistant ou en assurant la liaison avec des tiers (par ex., des médiateurs indépendants)</p> <p><input type="checkbox"/> En orientant les parties vers des professionnels accrédités pour entreprendre une médiation</p> <p><input type="checkbox"/> En sollicitant une ordonnance des autorités judiciaires ou administratives en vue d'une médiation entre les parties</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>33.2 En [nom de votre État], quelles questions familiales peuvent être traitées par les voies de la médiation ?</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Retour ou non retour d'un enfant qui a été présumé déplacé ou retenu illicitement</p> <p><input type="checkbox"/> Droit de garde</p> <p><input type="checkbox"/> Droit de visite / d'entretenir un contact</p> <p><input type="checkbox"/> Déménagement</p> <p><input type="checkbox"/> Aliments destinés aux enfants</p> <p><input type="checkbox"/> Différends concernant les biens intervenant dans le cadre d'une rupture du couple</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>33.3 En [nom de votre État], quels sont les services ou structures de médiation qui</p>	<p><input type="checkbox"/> Services ou structures de médiation privés (veuillez préciser) :</p>

<p>existent pour les litiges familiaux internationaux entrant dans le champ d'application de la Convention de 1996 ? <i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Services ou structures de médiation dans le cadre du système judiciaire ou administratif (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Services ou structures de médiation proposés par des ONG (veuillez indiquer le nom de l'ONG et détailler brièvement les services qu'elle rend) :</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Il n'existe pas de services ou structures de médiation dans notre État</p>
<p>33.4 En [nom de votre État], la co-médiation (c-à-d., impliquant deux médiateurs – un par État) existe-t-elle dans le cadre de litiges familiaux internationaux qui entrent dans le champ d'application de la Convention de 1996 ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui Veillez fournir une brève description d'un plan (par ex. programme de médiation bi-national et tout lien internet pertinent) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>33.5 En [nom de votre État], comment favorisez-vous l'obtention d'informations permettant aux personnes de trouver les médiateurs adéquats ? <i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Des listes de médiateurs sont disponibles :</p> <p><input type="checkbox"/> Par l'intermédiaire de l'Autorité centrale</p> <p><input type="checkbox"/> Par l'intermédiaire des organismes agréés (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Par d'autres voies (veuillez préciser):</p> <p><input type="checkbox"/> D'autres moyens d'accéder aux informations sont disponibles (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Pas d'information générale disponible. Les personnes intéressées doivent procéder elles-mêmes à des recherches</p>
<p>33.6 En [nom de votre État], comment les dépenses liées à la médiation sont-elles prises en charge ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Si une personne remplit les conditions requises pour l'assistance juridique complète ou partielle, alors cette assistance juridique couvre toujours les frais liés à la médiation</p> <p><input type="checkbox"/> Si une personne remplit les conditions requises pour l'assistance juridique complète ou partielle, alors cette assistance juridique peut éventuellement couvrir les frais liés à la médiation</p> <p><input type="checkbox"/> L'Autorité centrale prend en charge les dépenses liées à la médiation</p> <p><input type="checkbox"/> D'autres sources de financement sont disponibles (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Les dépenses liées à la médiation doivent être à la charge des parties</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez expliquer):</p>
<p>33.7 À quel moment, dans le cadre des demandes faites en application de la Convention de 1996, la médiation est-elle possible ?</p>	<p><input type="checkbox"/> À tout moment, notamment avant l'introduction de la demande et peut être utilisée comme mesure préventive au besoin (veuillez préciser le cas échéant) :</p> <p><input type="checkbox"/> Uniquement avant l'introduction de la demande auprès de l'Autorité centrale pertinente</p> <p><input type="checkbox"/> Uniquement après l'introduction de la demande auprès de l'Autorité centrale pertinente</p> <p><input type="checkbox"/> Uniquement avant la présentation de la demande auprès de l'autorité compétente pertinente</p> <p><input type="checkbox"/> Uniquement après la présentation de la demande auprès de l'autorité compétente pertinente</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>33.8 En [nom de votre État], les affaires sont-elles évaluées afin de déterminer si elles sont adaptées à la médiation ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, toujours (veuillez préciser qui procède à cette évaluation) :</p> <p><input type="checkbox"/> Médiateurs</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>

	<input type="checkbox"/> Parfois (veuillez développer et préciser qui effectue cette évaluation et quand elle a lieu) : <input type="checkbox"/> Non, jamais
33.9 En [nom de votre État], les procédures judiciaires peuvent-elles être suspendues le temps de la médiation ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
33.10 Le cas échéant, dans le cadre du processus de médiation, de quelle manière l'opinion de l'enfant est-elle prise en compte ?	<input type="checkbox"/> Les dispositions ou la législation en la matière requièrent que l'enfant rencontre le médiateur s'il a la maturité et l'âge suffisants <input type="checkbox"/> Les dispositions ou la législation en la matière requièrent que l'opinion de l'enfant soit communiquée au médiateur s'il a la maturité et l'âge suffisants, mais pas nécessairement de manière directe (veuillez préciser les moyens utilisés) : <input type="checkbox"/> Cela est laissé à la discrétion du médiateur en question <input type="checkbox"/> L'opinion de l'enfant n'a pas sa place dans la médiation <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
33.11 En [nom de votre État], dans le cadre de litiges soumis à la médiation, quelles sont les mesures de sauvegarde disponibles en cas d'allégations d'actes de violence domestique et autres formes d'abus ?	<input type="checkbox"/> L'adresse et autres coordonnées de la présumée victime sont classées confidentielles <input type="checkbox"/> Autres mesures de sauvegarde (veuillez préciser) :
33.12 Ces mesures de sauvegardes sont-elles requises par les dispositions ou la législation ou sont-elles laissées à la discrétion du médiateur ?	<input type="checkbox"/> Requises par la législation ou les dispositions de l'État <input type="checkbox"/> Laisser à la discrétion du médiateur
33.13 [Nom de votre État] prévoit-il des restrictions juridiques quant au contenu des accords conclus par la voie de la médiation en matière de droit de la famille ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
33.14 En [nom de votre État], des formalités supplémentaires sont-elles requises pour rendre exécutoires les accords conclus par la voie de la médiation dans le cadre de litiges familiaux impliquant des enfants ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Constatation par notaire de l'accord conclu par la voie de la médiation <input type="checkbox"/> Approbation d'un tribunal de l'accord conclu par la voie de la médiation. Veuillez préciser quel est le tribunal compétent : <input type="checkbox"/> Enregistrement de l'accord conclu par la voie de la médiation au tribunal. Veuillez préciser quel est le tribunal compétent : <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Aucune formalité complémentaire n'est nécessaire. Les accords conclus par la voie de la médiation dans le cadre de litiges familiaux impliquant des enfants sont exécutoires immédiatement
33.15 Lorsque l'accord conclu par la voie de la médiation est approuvé ou enregistré par un tribunal de [nom de votre État], est-il traité de la même façon qu'une décision rendue par ce tribunal ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
33.16 En [nom de votre État], est-il possible de convertir un accord conclu par la voie de la médiation en décision rendue par un tribunal ?	<input type="checkbox"/> Oui Veuillez expliquer brièvement quelles sont les étapes requises et quel est le tribunal compétent en la matière :

	<input type="checkbox"/> Non
33.17 En [nom de votre État], qui prend en charge les frais visant à rendre exécutoire un accord conclu par la voie de la médiation ?	<input type="checkbox"/> Les parties <input type="checkbox"/> Les frais sont couverts par l'assistance juridique complète ou partielle dont bénéficient l'une ou les deux parties <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> L'opération est sans frais
33.18 Un accord conclu par la voie de la médiation dans un autre État relatif à un litige familial impliquant des enfants peut-il être approuvé par un tribunal de [nom de votre État] ou bien formalisé de la même manière qu'un accord conclu par la voie de la médiation en [nom de votre État] ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non. Un mode différent de formalisation de l'accord doit être utilisé. Veuillez préciser : <input type="checkbox"/> Non. Il est impossible de formaliser un accord conclu par la voie de la médiation dans un autre État <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

34 Autres modes ARD

34.1 En [nom de votre État], quels autres modes ARD sont disponibles pour résoudre les litiges familiaux internationaux qui entrent dans le champ d'application de la Convention de 1996 ?	<input type="checkbox"/> Conciliation judiciaire <input type="checkbox"/> Conciliation extrajudiciaire <input type="checkbox"/> Droit collaboratif <input type="checkbox"/> Évaluation indépendante préalable <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Aucun autre mode ARD n'est disponible
34.2 [Nom de votre État] réglemente-t-il d'autres modes ARD de la même manière que la médiation ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

XI. Général

35 Certificats internationaux visés à l'article 40

<i>Voir la question 5 ci-dessus pour les coordonnées de l'autorité désignée, le cas échéant.</i>	
35.1. Lorsqu'un enfant a sa résidence habituelle en [nom de votre État] ou lorsque les autorités de [nom de votre État] ont pris une mesure de protection, [nom de votre État] prévoit-il (sur demande) la délivrance, en vertu de l'article 40, de certificats à une personne exerçant la responsabilité parentale ou chargée de la protection de la personne ou des biens de l'enfant, indiquant en quelle qualité cette personne peut agir et les pouvoirs qui lui ont été conférés ?	<input type="checkbox"/> Oui (veuillez-vous assurer que vous avez répondu à la question 5, ci-dessus) <input type="checkbox"/> Non
35.2. Si vous avez répondu oui à la question ci-dessus, comment peut-on demander des certificats visés à l'article 40 en [nom de votre État] ? <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i>	<input type="checkbox"/> En effectuant une demande sur un site web <input type="checkbox"/> Par courrier électronique <input type="checkbox"/> Par courrier <input type="checkbox"/> Par téléphone <input type="checkbox"/> En personne <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
35.3. Outre la langue officielle de [nom de votre État], le certificat peut-il être délivré dans d'autres langues ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

36 Formations

Quelles sont les mesures prévues en [nom de votre État] pour garantir que les personnes chargées de l'application de la Convention de 1996 (par ex. juges, avocats et personnel de l'Autorité centrale) reçoivent des informations et une formation appropriées ? <i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i> <i>Veuillez contacter le Bureau Permanent pour toute information sur les formes d'assistance qui peuvent être apportées à cette fin.</i>	<input type="checkbox"/> Formation destinée au personnel de l'Autorité centrale en fonction des besoins <input type="checkbox"/> Formation destinée aux autorités compétentes en fonction des besoins <input type="checkbox"/> Informations sur l'évolution du droit relatif à la Convention de 1996 fournies en fonction des besoins au personnel chargé de sa mise en œuvre <input type="checkbox"/> Formation des avocats en fonction des besoins <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : En ce qui concerne les juges seulement : <input type="checkbox"/> Envoi aux juges d'un ensemble d'informations fondamentales sur la Convention Protection des enfants de 1996 <input type="checkbox"/> Formation par l'entremise d'un conseil de formation judiciaire <input type="checkbox"/> Participation à des séminaires de formation des juges <input type="checkbox"/> Participation au Réseau international de juges de La Haye <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]	

37 Autres informations

<p>37.1. L'Autorité centrale de [nom de votre État] rencontre-t-elle régulièrement les autorités compétentes afin d'échanger des expériences ou des éclairages sur la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention de 1996 ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez indiquer si possible la fréquence de ces rencontres</p> <p><input type="checkbox"/> Une fois par an <input type="checkbox"/> Deux fois par an <input type="checkbox"/> En fonction des besoins <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>37.2. Quels sont les autres services ou ressources disponibles en [nom de votre État] pour aider celles et ceux qui interviennent dans la protection internationale des enfants ?</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><i>Veuillez indiquer, lorsqu'ils sont connus, les coordonnées, le site web et le coût de ces services.</i></p>	<p><input type="checkbox"/> ONG et organisations internationales autorisées par le gouvernement de [votre État] à intervenir dans le domaine de la protection des enfants en situation transfrontière (veuillez donner les coordonnées)</p> <p>Nom de l'organisation : Téléphone : Télécopie : Adresse électronique : Site web :</p> <p><input type="checkbox"/> Aide financière / juridique <input type="checkbox"/> Aide sociale <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) :</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

XII. Communications judiciaires directes

38 Communications judiciaires directes

<p>38.1 [Nom de votre État] a-t-il désigné un membre au sein du Réseau international de juges de La Haye ?</p> <p><i>Pour plus d'informations, consultez le site web de la HCCH (www.hcch.net) sous l'« Espace Enlèvement d'enfants », puis « Réseau international de juges de La Haye » ou « Communications judiciaires ».</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui Veuillez indiquer son (leurs) nom(s) : <i>Veuillez ne pas inclure ici les coordonnées du ou des juge(s). Veuillez plutôt vérifiez que ces nom, titre, tribunal et coordonnées ont été fournis au Bureau Permanent</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>38.2 Existe-t-il une base législative permettant aux juges en [nom de votre État] de pouvoir s'engager dans des communications judiciaires directes ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <i>Veuillez indiquer comment accéder à la loi en question (par ex. en insérant un lien) ou en joindre une copie :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>38.3 En [nom de votre État], en cas d'absence de législation, les juges peuvent-ils s'engager dans des communications judiciaires directes ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (veuillez expliquer) :</p>
<p>38.4 Par quels moyens de communication les juges en [nom de votre État] peuvent-ils contacter le Réseau international de juges de La Haye ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Adresse électronique sécurisée <input type="checkbox"/> Courrier recommandé <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser):</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]</p>	

XIII. Ressources électroniques

39 Ressources

Veillez utiliser l'espace ci-dessous pour insérer tout autre lien vers la législation, les règles de droit international privé, les directives ou les protocoles concernant la protection des enfants, les sites web utiles (par ex., juridictions et autres autorités compétentes, organismes publics, agences, organisations non gouvernementales, associations) et toute ressource électronique utile pour la protection des enfants.

Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]